

Les droits des salariés réservistes

La réserve opérationnelle, droits et devoirs

- . vous avez droit à des jours d'absence de votre emploi pour les périodes où vous servez dans la réserve ;
- . vous disposez de cinq jours ouvrés par an ;
- . vous pouvez vous absenter jusqu'à 30 jours si la durée des activités le justifie ;
- . vous devez prévenir votre employeur au moins un mois avant la période ;
- . vous devez demander l'accord de votre employeur avec un préavis de deux mois ;

L'employeur peut refuser de vous accorder ce congé, mais il doit alors motiver sa décision et vous la notifier, ainsi qu'à l'autorité militaire, dans un délai de quinze jours.

Effets sur le contrat de travail

Lorsque vous servez dans la réserve, votre contrat de travail est suspendu, mais vous devez retrouver votre emploi à votre retour.

Par ailleurs, vous ne pouvez être l'objet d'un licenciement, d'un déclassement professionnel ou d'une sanction disciplinaire parce que vous êtes engagé dans la réserve.

Cette période ne peut être décomptée de vos congés payés, et vous conservez tous vos droits en matière d'avancement, d'ancienneté, d'accès aux prestations sociales.

Vous pouvez participer à la réserve citoyenne

si vous êtes

- . de nationalité française ;
- . âgé de plus de 18 ans ; ;
- . en règle en matière d'obligations du service national;
- . apte à remplir certaines conditions d'aptitude, et vierge de toute condamnation à une peine criminelle.

Personnes concernées par la réserve citoyenne

- . les volontaires pour servir dans la réserve, ayant obtenu l'agrément des autorités militaires sans avoir une affectation dans la réserve opérationnelle;
- . les anciens militaires non affectés dans la réserve opérationnelle ;
- . les réservistes de la réserve opérationnelle, qui peuvent demander à être versés dans la réserve citoyenne à l'issue de leur période d'engagement.

Effets de la participation

vous n'avez pas de périodes à effectuer tant que vous êtes dans la réserve citoyenne.

Sur volontariat, vous pouvez à tout moment souscrire un engagement pour servir dans la réserve opérationnelle.

Pour toute information :

Bureau réserve du 27° BCA

Tél : 04.50.33.46.42

27° Bataillon de Chasseurs Alpains

Cellule Réserve

QUARTIER Tom MOREL

74960 CRAN GEVRIER

<http://www.reserve27.info>

email : reserve.27bca@bca27.terre.defense.gouv.fr